

Conseil de la Faculté de Droit
et Science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 17 janvier 2022 «Conseil Zoom»

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 17 présents, 8 représentés

20 membres de droit et invités : 8 présents

Présents : Mme Béatrice Aucouturier, Mme Elisa Baron, M. Malo Carrere, M. Pascal Combeau, Mme Sarah Dupont, M. El Maamoun Fikri, Mme Adèle Güzel, M. Nader Hakim, M. Nicolas Monceau, Mme Isabelle Planquart, Mme Virginie Peltier, M. Yann Raison du Cleuziou, M. Romain Roussel, M. Jean-Christophe Saint-Pau, Mme Laure Sautonie-Laguionie, M. Baptiste Tranchant M. Tanguy Trividic,

Etaient représentés : Mme Léopoldine Asselin-Cosson, Mme Anne Cadiot-Feidt, M. Sébastien Clément, Mme Valérie Malabat, Mme Brigitte Phemolant, M. Patrick Seguin, M. Sébastien Tournaux, M. Matthieu Vincens de Tapol.

Membres de droit et invités présents : Mme Véronique Bertile, Mme Nathalie Coulombel, M. Régis Frenzel, Mme Catherine Gauthier, M. Fabrice Hourquebie, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier, Mme Stéphanie Roussel.

Etaient excusés : M. Alexandre Charbonneau, M. Ludovic Garrido, M. Samuel Maveyraud M. Xavier Prévost, Mme Stéphanie Zeidenberg.

Monsieur le Doyen ouvre la séance du conseil à 14h05.

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal

Monsieur le Doyen soumet à validation des membres du conseil, le procès-verbal de la séance zoom du conseil de faculté du 25 octobre 2021.

Le procès-verbal du conseil de la faculté du 25 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. DU Technorens

Monsieur le Doyen informe que ce point à l'ordre du jour est retiré. Le DU ne sera pas créé, le financeur ayant renoncé au projet.

3. Modification de maquettes

- L3

Madame Gauthier informe que la modification des maquettes de troisième année de licence concerne deux matières rajoutées dans les compétences transverses, calqués sur celles de L1 et L2. Il s'agit de la rectification d'erreurs constatées. La première modification concerne les modalités d'examen en culture générale et culture juridique : un QCM d'une demie heure en contrôle terminal.

La deuxième concerne le projet rhétorique et éloquence, le volume horaire du projet est précisé et généralisé à l'ensemble du parcours pour plus de clarté.

L'erreur matérielle est rectifiée avec l'avis favorable à l'unanimité.

- DU société et religion

La modification concerne, pour des raisons pédagogiques, l'augmentation de 4 heures du volume horaire de la matière normes religieuses et vie en société passant de 18h à 22 h de cours. Elle souligne l'autofinancement du diplôme.

L'augmentation de 4 h de cours est adoptée à l'unanimité.

- M1 et M2

Monsieur Hakim souligne qu'en fonction de l'évolution de l'offre de formation, les modifications sont des révisions de maquette et un changement d'équipe.

- Master 1 droit comparé régime politique

Monsieur Raison du Cleuziou souligne un renouvellement de génération au sein de la science politique qui a obligé à renommer la qualification de deux parcours afin de rendre les compétences transmises plus lisibles et pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Le parcours Politique comparée Amérique devient « Politique comparée et coopération internationale Amérique » et le parcours Pensées et régimes politiques devient « Politique comparée pensées et changements politiques ». Ce sont des ajustements dans la maquette M1 et M2 afin d'améliorer la progressivité entre les deux années et permettre aux étudiants d'être opérationnels à la sortie du M2. Monsieur Hakim souligne que le volume horaire globale n'est pas modifié. Il s'agit d'une adaptation de la mention avec ses différents parcours.

- M1 Études juridiques européennes pour le changement d'intitulé d'un cours se répercutant ensuite sur d'autres masters en mutualisation : le droit international privé spécial est remplacé par un cours de droit international privé.

- M2 Droit et gouvernance de l'union européenne : la modification concerne la répartition des ECTS et des options.

- M2 Culture juridique : un cours de 8 heures évalué par une épreuve terminale passe en contrôle continu.

- M2 Droit public comparé : la modification vise à adapter les cours par semestre à la réalité des cours effectués. Ainsi les étudiants en partance à l'étranger dans le cadre de ce parcours de droit public comparé pourront suivre effectivement le cours de droit international et européen de droit de l'homme qui remplace le cours de libertés fondamentales et un cours de droit administratif et européen en remplacement du cours de sciences administratives.

Madame Polder précise que le cours de droit public comparé touche également le M2 de droit public approfondi et le droit pénal approfondi.

- Master 2 Droit pénal international et européen : Le projet pédagogique au semestre 1 est enlevé.

- Master 2 Droit de transport : la modification du mode d'évaluation passant au contrôle continu ; baisse du nombre d'heures pour la matière arbitrage international.

- Master 2 Droit international mention internationale les modifications se situent sur la durée de l'épreuve.

- Master 2 Expertise en affaires européennes : l'unité d'enseignement en formation continue indiquant les actions prévues sont exclues. La modification s'adresse uniquement aux étudiants en formation continue.

- Master 2 Parcours contrat d'affaires et droit du marché apprentissage : le Master 2 Droit des affaires et du patrimoine apprentissage et le Master 2 Droit des affaires et fiscalité apprentissage pour la création des UE et les cours à distance afin de répondre aux demandes du CFA concernant uniquement les modules pour les apprentis. Monsieur le Doyen précise que les modifications concernant l'apprentissage sont financées par l'apprentissage.

Les modifications de l'ensemble des maquettes master 1 et master 2 présentées reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

4. Conventions et Avenants

a) Avenants

- Avenant à la convention LP Notariat

Monsieur le Doyen explique que le premier avenant concerne la licence professionnelle métier du notariat de Bordeaux financée par une subvention du conseil régional de notaires. L'avenant financier est de 31.500€ qui permet de financer une partie des frais de formation de la licence professionnelle.

L'avenant à la convention de partenariat de la licence professionnelle de notariat reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- Avenant à la convention CTMR

Monsieur le Doyen explique que cet avenant est aussi un avenant financier dans le cadre de la formation destinée à la formation des professionnels des collectivités territoriales et la somme versée par les collectivités pour ce diplôme est en fonction du nombre de participants. La contribution financière des centres de gestion participants au financement des personnes qui suivent la formation du DU carrière territoriale est fixée à 12050 € par centre.

L'avenant est validé à l'unanimité.

- Avenant à la convention du DU Bielorussie 2021

Monsieur Hourquebie informe qu'en juin 2021, pour raisons de sécurité, les autorités politiques ont fermé les enseignements du diplôme universitaire soutenu par le ministère des affaires étrangères et l'ambassade de France délocalisé à Minsk en Bielorussie. L'avenant à la convention est d'abord un avenant de formation à distance qui prend en compte la situation des étudiants inscrits durant l'année en cours (21-22). Ensuite un avenant d'adaptation pour assurer la continuité pédagogique de la formation avec le renouvellement en 22-23

Il informe de l'investissement de Monsieur Flavier qui, ayant été attaché de coopération à l'ambassade de France en Biélorussie, a présenté un projet afin de pérenniser le diplôme sous la forme de la licence en droit de Bordeaux afin d'accueillir d'abord des étudiants biélorusses, lituaniens et ensuite français. Le projet d'ouverture du diplôme dans deux ans est financé par le Ministère des Affaires Etrangères, soutenu par l'ambassade de France, délocalisé à Vilnius et hébergé par l'université des humanités.

L'avenant d'adaptation des conditions d'enseignements obtient un avis favorable à l'unanimité.

b) Conventions

- Conventions internationales

Monsieur Hourquebie présente deux volets de la convention avec Middlesex pour validation :

- D'abord, suite à la nouvelle accréditation, le renouvellement de la convention double diplôme LLB English Law and French Law de Middlesex signée en 2017 et portée par la professeure Ponthoreau. Il ajoute qu'à l'issue de l'année de mobilité les étudiants peuvent, s'ils le peuvent financièrement, poursuivre à Middlesex l'intégralité du parcours du LLB.

Il souligne une modification au point 5-1 : le nombre minimum d'étudiants pour l'ouverture du programme est de 1 et non plus de 3. Il informe que seul deux étudiants sont partis en 2019-2020. Cette année sur la base de ce programme quatre étudiants sont sélectionnés.

Le renouvellement de la convention double diplôme LLB reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- Ensuite, le conseil doit se prononcer sur le document propre à Middlesex : « Articulation agreement » actuellement à la signature du président. Le document est identique à celui présenté précédemment avec les mêmes informations : la répartition des matières par semestre et l'encadrement. La DRI de Middlesex requiert la validation du document afin de poursuivre la signature bilatérale des conventions.

Le document « Articulation agreement » de la convention est adopté à l'unanimité.

- Convention dans le cadre du Consortium Paris USAL « La Condamine »

Monsieur Hourquebie informe que l'accord de coopération lie l'université de Paris I et les universités partenaires : Bordeaux, Lyon 2, Montpellier, Nanterre, et depuis 2014 Lyon 3 à l'université del Salvador en Argentine. Ce consortium crée en 2005, fonctionne sur la base d'une mission répartie équitablement entre les universités partenaires et les frais de mission et la rémunération sont pris en charge par l'USAL. Il fut renouvelé en 2016 et une nouvelle période de renouvellement est prévue de 2021 à 2026. L'objet de cette convention est un double diplôme Paris1 –université del Salvador de licence et de master 2 droit des affaires international parcours Amérique latine et Europe. Aussi, avec ce double diplôme les étudiants accèdent à la profession d'avocat en Argentine.

La convention multilatérale est présentée pour information.

- Conventions nationales

- IDE AGEN-DDFIP LOT ET GARONNE

Madame Peltier souligne qu'il s'agit d'une convention conclue avec les services de la direction départementale de finances publiques de la Dordogne dans le cadre de leur intervention sur le site d'Agen comme celui conclu avec le site de Périgueux. Notamment, afin de participer à des journées de formation à l'unité d'enseignement de professionnalisation. L'IDE d'Agen s'engage à mettre à la disposition de la DDFIP les locaux et le matériel nécessaires aux forums de présentation, de formation et à participer à des actions pédagogiques.

La convention reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- Conventions avec la DISP

Madame Peltier propose trois conventions avec la DISP (Direction interrégional des services pénitentiaire) Les Conventions M2 Criminologie, Prépa MEP, et le Projet convention ISCJ. Ces conventions pérennisent des relations déjà existantes.

- Dans le cadre du M2 de criminologie, la Direction interrégionale des services pénitentiaires s'engage à proposer chaque année 1 à 2 stages de 8 semaines, à proposer des intervenant pour participer aux enseignements et toutes les activités pédagogiques dans le master criminologie. Elle s'engage aussi, si les conditions sont réunies, pour une journée de visite du centre pénitencier de Gradignan. En contrepartie, le M2 s'engage à proposer à la direction interrégionale d'assurer des enseignements spécialisés dans le master 2 et à réaliser toutes les activités administratives nécessaires. La responsable du master s'engage à sélectionner les étudiants motivés.

La convention reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- Dans le cadre de la préparation Métiers d'exécution des peines l'IEJ : Les relations entre l'IEJ et la DISP sont fixées dans un cadre juridique. Ainsi, la DISP accueillera dans les services de la direction interrégionale, dans les services pénitenciers d'insertion et probation et dans les établissement pénitenciers des étudiants de la préparation métiers d'exécution des peines ; ceux sélectionnés selon leur motivation et les notes obtenues aux concours blancs afin de les familiariser avec les fonctions ainsi que pour les préparer aux grands oraux notamment l'entretien professionnel. La DISP s'engage également à offrir des places aux étudiants de la prépa MEP dans des formations qui seraient organisées par les agents de la direction interrégionale, et invitera les étudiants à participer aux colloques de la direction interrégionale ou des journées d'études organisées par le département de politique d'insertion de probation et de prévention de la récidive afin de favoriser une meilleure formation et réussite aux concours des métiers de l'exécution des peines. En contrepartie l'IEJ s'engage à sélectionner les étudiants qui seront proposés pour cet immersion, à proposer des interventions aux professionnels de la direction interrégionale y compris dans le cadre de la préparation, à intégrer les professionnels de la direction interrégionale dans ses conseils pédagogiques et à diffuser auprès de ses étudiants notamment de la prépa MEP les offres ou les informations de la direction interrégionale.

La convention avec la DISP dans le cadre de la préparation MEP et plus largement de l'IEJ reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- le Projet convention ISCJ DISP

Monsieur le Doyen souligne que ce point à l'ordre du jour est à titre d'information. La collaboration entre la DISP et le centre de recherche ISCJ vise d'abord la recherche.

Madame Peltier souligne que la convention fut validée par le conseil de l'ISCJ et présentée devant ce conseil pour le compte de la directrice du centre de recherche afin de formaliser des relations existantes. La direction interrégionale s'engage à proposer en priorité à l'institut, des missions qui relèvent de sa compétence scientifique et notamment d'évaluation de dispositifs des personnes placées pour tout ce qui concerne les programmes de prévention pour la récidive, justice restauratrice. Elle s'engage à associer l'ISCJ à toutes les manifestations qu'elle jugera utiles et en lien avec le périmètre de recherche de l'institut, à diffuser des offres et informations qu'elle jugera utiles aux chercheurs de l'institut dans le périmètre scientifique de l'institut afin de permettre de nourrir la recherche des pratiques professionnelles de la DI. En contrepartie l'institut s'engage à proposer des enseignants chercheurs volontaires pour les missions d'évaluation. L'institut s'engage à communiquer sur toutes les manifestations scientifiques qu'il crée en relation avec le périmètre de la DI d'insertion, probation et politique pénale. Ainsi qu'à associer la DI à des manifestations telles que des colloques, ateliers et conférences en rapport avec le champ d'activité de la direction interrégionale et à coopérer pour l'organisation matérielle et scientifique des activités de formation et de développement des compétences des agents de la DISP. L'institut mettra en œuvre le prêt ou la location de matériel scientifique et éventuellement des locaux.

Monsieur le Doyen rappelant que l'activité d'un enseignant chercheur n'est pas cloisonnée, souligne l'utilité d'en informer les conseils afin de vérifier l'articulation des activités de formation pouvant être réalisées au sein des unités de recherche en complément de celles développées dans le cadre de la faculté.

- Renouvellement des Convention d'Unité de Professionnalisation.

Madame Sautonie Laguionie explique que les conventions soumises à validation sont globalement sur le même schéma, des renouvellements de conventions, sans modifications, dans le cadre des unités de professionnalisation du master 1 et 2 de droit de la santé. Chaque convention contient un paragraphe sur les unités de professionnalisation soulignant la possibilité à avoir des intervenants pour les séances de travaux pratiques ou pour l'accueil des stagiaires et dans le cadre de professionnalisation recherche une collaboration est prévue pour des sujets de mémoire, des travaux de recherche communs et certains travaux sur la recherche clinique. Six conventions sont soumises à validation :

- Convention Birot-Ravaut et associés
- Convention Coubris Courtois et associés
- Convention AFA
- Conv UB-CDOM-CROM
- Convention Pavillon de la Mutualité
- Convention CH Cadillac

Monsieur le Doyen souligne la pérennité des unités de professionnalisation dans l'offre de formation marquée par le renouvellement des conventions donnant aux étudiants la possibilité de se familiariser avec des secteurs professionnels, de rencontrer des professionnels, de faire des stages de découverte et qui assurent le maintien d'un réseau des partenaires professionnels.

Les conventions renouvelées de l'unité de professionnalisation de droit de la santé reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

5. Demande de subvention

Monsieur le Doyen expose les demandes de subvention adressées à la faculté :

- Monsieur Herran, enseignant-chercheur de l'UB, soumet une demande de subvention à la faculté dans le cadre d'un engagement pluriannuel concernant le concours Lombois : concours d'éloquence et plaidoirie. L'organisation du concours est issue d'une convention de coopération entre les universités de Bordeaux, de Limoges, de Poitiers, de La Rochelle et également une convention de subvention avec le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine. Il s'agit du concours de plaidoirie de droit pénal internationale notamment et la participation des lycéens à un concours avec la participation du rectorat. A l'issue du processus, deux finales : une finale académique et une inter-académique. Ensuite un concours de plaidoirie francophone sur un sujet de droit pénal internationale et un séminaire doctoral. Cette coopération met en évidence la capacité de la faculté à proposer des projets entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Le budget de l'événement est de 26.000 €. La demande de subvention à la faculté de droit de Bordeaux est de 2.000 € dont 1.000 € seront attribués à la clinique du droit bordelaise et 1.000 € seront versés à la faculté de droit de La Rochelle coorganisatrice de la session du concours février 2022.

La subvention d'un montant de 2.000 € est accordée à l'unanimité au concours Lombois de la session 2022.

- La Tribune Montesquieu fait une demande de subvention de 500 € à la faculté. L'association s'est investie dans l'art oratoire notamment dans le cadre de l'unité d'enseignement (UE) éloquence. Cependant, il s'agit de l'édition d'un journal interdisciplinaire afin de donner la parole à l'écrit à tous les étudiants. L'association souhaite développer la liberté d'expression écrite, notamment le traitement du fil de l'actualité, s'inscrivant aussi dans le développement des compétences transverses de l'UE de culture générale.

La subvention de 500 euros est accordée à l'unanimité à l'association La Tribune Montesquieu.

- L'association DJCE demande à la faculté une subvention de 500 euros pour l'organisation d'une journée de découverte du monde parlementaire ; du ministère de l'économie, des finances et de la relance ; une visite du Palais Bourbon et la rencontre avec le député du Calvados Christophe Blanchet. Le déplacement est prévu au mois de mars. Il s'inscrit dans le cadre des activités extra universitaires en cohérence avec le programme du master.

La subvention de 500 euros est accordée à l'unanimité à l'association du M1 droit des affaires et fiscalités.

- L'association du master de droit européen « Réseau des amis européens » demande une subvention à la faculté pour un montant de 500 € pour l'organisation d'une journée d'étude organisée conjointement avec le CRDEI.

La subvention de 500 € est accordée à l'unanimité à l'association Réseau des amis européens.

- L'association nationale Lysias organise des concours de plaidoirie, notamment sur la région bordelaise. Elle demande pour la première fois à la faculté une subvention dont la somme s'élève à 425 € soit 14,33% de leur budget total pour un projet qui se déroulera sur cinq journées.

La subvention de 425 € est accordée à l'unanimité à l'association Lysias.

6. Questions diverses

- 1- Monsieur Hourquebie interroge sur la nomination de Monsieur Monceau référent mobilité pour les sciences politiques en remplacement de Monsieur Claret.

Monsieur Hakim demande dans un souci de transparence s'il existe un accord dans le cadre de la mention de sciences politiques.

Monsieur Hourquebie répond que Monsieur Monceau a pris la responsabilité du parcours sur proposition de Monsieur Claret, ancien référent mobilité.

Monsieur Monceau propose l'organisation d'une réunion avec les politistes afin de répondre à la demande d'expertise de Monsieur Hourquebie.

Monsieur Saint-Pau souligne l'importance de l'information. Cependant, les référents mobilité ne sont pas enregistrés dans le tableau des responsables de parcours. Il indique que la question est reportée au prochain conseil.

Monsieur Combeau informe que les référents mobilité relèvent directement de la direction internationale sans avis préalable de la section.

2- Monsieur le Doyen informe du bon déroulement des examens en présentiel sous réserve de la gestion de l'absence de dernière minute de BIATS atteints de la Covid.

Il remercie les enseignants-chercheurs volontaires qui ont permis le bon déroulement des épreuves. Il souligne l'organisation des épreuves de substitution, conformément à la circulaire et la note du président, dans un délai de quinze jours afin de ne pas mettre en péril la reprise de cours. Au deuxième semestre, afin de ne pas modifier le calendrier et d'éviter de solliciter les enseignants de manière excessive, la situation se posera dans des termes différents. La deuxième session sera considérée comme l'épreuve de substitution et le cas échéant, en cas d'échec, l'étudiant se verra proposer une troisième épreuve. Monsieur le Doyen fait part de la remarquable discipline des étudiants présents aux examens.

Monsieur Combeau relève la différence des modalités de l'épreuve de rattrapage entre la licence et le master. En effet, l'épreuve de substitution de la licence est prévue à l'écrit alors que pour le master, il s'agit d'un oral.

Monsieur Hakim souligne le nombre important d'étudiants en licence et la multiplicité des épreuves en master, qui ne concerne parfois qu'un ou deux étudiants.

Madame Gauthier informe qu'il s'agit d'une volonté pédagogique de faire composer les étudiants de licence en présentiel. Cette configuration est rendue possible grâce à l'annualisation des épreuves fondamentales.

Monsieur Hakim souligne l'importance donnée à l'évaluation en présentiel pratiquée uniquement dans les universités de Bordeaux, Toulouse et en partie à Aix.

Monsieur le Doyen rappelle le courriel du 13 janvier qui réaffirme le principe de la reprise en présentiel, objet de la circulaire de la direction générale de l'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle du 29 décembre 2021 et d'une note du président de l'université du début du mois de janvier, ainsi que d'un message de la vice-présidente indiquant, suite aux nombreux cas de contamination d'étudiants, qu'il était possible d'assurer des enseignements soit en hybride, soit totalement en distanciel, soit de proposer des ressources pédagogiques aux étudiants. Afin de laisser le choix pédagogique à l'enseignant-chercheur aucune méthode n'est imposée. Il a rappelé les différentes possibilités dont disposaient les enseignants pour en informer les étudiants. Imposer un enseignement hybride ne respecte pas la liberté de l'enseignant. Cependant, il laisse le choix au conseil s'il souhaite débattre et proposer une solution uniforme.

Monsieur Combeau a saisi l'équipe décanale concernant les problèmes pratiques qui peuvent en découler. Il s'interroge sur les modalités d'enseignement du droit civil dans l'autre série de L2, sachant qu'en droit civil dans sa série, le cours est hybride et que l'enseignant en droit administratif de l'autre série ne fait que du présentiel.

Monsieur le Doyen répond que les cours de droit civil de 2^{ème} année sont en hybride. La demande est d'assurer la continuité pédagogique pour les étudiants ne pouvant pas rejoindre l'amphithéâtre, en hybride ou de présentiel. Dans la note de la vice-présidente, les enseignants ont uniquement un choix.

Madame Baron demande s'il est possible d'attendre que des étudiants se déclarent positifs ou cas contact pour mettre en place le cours hybride. Elle rappelle les effectifs à Périgueux et ne souhaite pas inciter les étudiants à rester chez eux.

Monsieur le Doyen souligne les raisons légitimes pour ne pas passer systématiquement en cours hybride. Il comprend la difficulté de prendre des décisions qui peuvent impacter beaucoup de personnes car une bonne réponse immédiate peut devenir inadaptée demain. Il laisse le choix aux conseillers pour une décision imposée ou pour une liberté de réaction de l'enseignant face à la situation qui se présentera.

3- Monsieur le Doyen rappelle les échéances démocratiques de l'UB.

Ce point institutionnel concerne les élections dans les différents conseils centraux. Il soulève le nombre d'élus enseignants-chercheurs au sein de la communauté des juristes et plus globalement du collège DSPG. Parmi les enseignants-chercheurs élus se trouve Madame Gauthier, élue numéro deux au conseil d'administration sur la liste de Monsieur Lewis. Elle est proposée pour la vice-présidence au conseil d'administration. Monsieur le Doyen y voit une reconnaissance de son travail et de son investissement au sein de l'UB. Il se réjouit personnellement de cette importante responsabilité suite à l'élection du 24 janvier prochain qui précipitera son départ de l'équipe décanale. Il informe l'élection d'un.e vice-doyen.e à la formation en licence est prévu à l'ordre du jour du prochain conseil de faculté.

Madame Gauthier souligne que seule sa candidature est officielle. Elle remercie les membres du conseil, les personnes avec qui elle a travaillé (BIATS et enseignants) et espère que tout se mettra en place dans les meilleures conditions pour la faculté.

Monsieur le Doyen informe que la communauté sera confrontée au printemps prochain au renouvellement de la direction du collège. L'ayant déjà indiqué par le passé, au moment du renouvellement des conseillers du conseil de faculté, il avait proposé de démissionner de sa fonction de doyen pour que le conseil puisse repartir avec un nouveau conseil et une nouvelle équipe. Il souhaite de la continuité et que les personnes intéressées puissent envisager un positionnement à la direction de la faculté en rapport avec l'échéance pour l'élection d'une nouvelle direction au collège DSPEG.

4- Monsieur le Doyen informe que la plateforme MasterSup a été mise en attente par la ministre.

Il souligne le travail accompli pour la mise en service de la plateforme. Cependant et dans l'urgence, il faudra se repositionner sur Apoflux pour la sélection en master qui va se dérouler au printemps prochain. La volonté de la CDDSP suite à la rencontre avec la directrice de l'enseignement supérieur est d'essayer d'harmoniser le calendrier des facultés. L'information est surtout à l'intention des étudiants qui seront limités à deux vœux au sein de l'UB via Apoflux.

Monsieur le Doyen clôture la séance du conseil à 16h15.